

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 61 (1932)

Heft: 9

Rubrik: Société des institutrices

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Direction de l'Instruction publique

Examens de renouvellement du brevet.

La Direction de l'Instruction publique fait connaître aux intéressés que, selon décision de la Commission cantonale des études, le cours de langue française, *Grammaire troisième degré* par « Maquet et Flot » est remplacé, à titre provisoire, par la *Grammaire de l'Académie française* qui est mieux à la portée des instituteurs et institutrices. L'examen de 1932 se fera d'après le nouveau manuel.

Pour la deuxième langue nationale, les œuvres désignées précédemment soit, pour l'examen d'allemand à la section française, *Sigisbert in rätischen Thale*, par P. Maurus Carnot et, pour l'examen de français à la section allemande, *La jeune Sibérienne*, de Xavier de Maistre (édition Hatier, les *Classiques pour Tous*), sont maintenues.

Fribourg, le 19 mai 1932.

Le conseiller d'Etat, directeur,
E. PERRIER.

Examens pour l'obtention du brevet de capacité.

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité que doivent subir les aspirants et aspirantes à l'enseignement primaire auront lieu, cette année, dans l'ordre suivant :

Epreuves écrites : pour les candidats et candidates des deux langues (2^{me} série d'épreuves), à l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Fribourg (Gambach) : jeudi, vendredi et samedi, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet ;

Examens oraux : pour les aspirants et aspirantes, à l'Ecole secondaire de Gambach, jeudi et vendredi 14 et 15 juillet ;

Examens des aspirantes, pour les branches ménagères, à l'Ecole secondaire de Gambach, samedi 16 juillet ;

Examens des candidates au diplôme de maîtresse d'ouvrages, à l'Ecole secondaire de Gambach, le jeudi 14 juillet.

L'horaire déterminera l'ordre des branches pour chaque jury.

Les demandes d'inscriptions, avec les renseignements utiles prévus au règlement, doivent être déposées au bureau de la Direction de l'Instruction publique, pour le 11 juin, au plus tard.

Fribourg, le 10 mai 1932.

Le conseiller d'Etat, directeur :
E. PERRIER.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunion mensuelle. — A Fribourg, jeudi 16 juin, à 2 h., au Pensionnat Sainte-Ursule.